

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Furiani

**Par arrêté municipal n° 2025/PLU1, Monsieur le Maire de Furiani a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la révision allégée n°1 procédant à l'extension de la zone urbaine UD et à une réduction d'une zone agricole en plaine, et à la modification n°1 relative au renforcement de la production de logements sociaux à Paternu.**

Ont été désignés par le Président du tribunal administratif de Bastia, Monsieur HOTTIER Antony en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Carole SAVELLI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**L'enquête se déroulera du 10 mars 2025 à 09h au 10 avril à 12h 2025 inclus, soit 32 jours consécutifs.**

**Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Furiani :  
694 Via di U Cinque di Maghju 20600 Furiani**

## **Consultation du dossier d'enquête et demandes d'informations du public**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable au format papier à la mairie de Furiani du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 17h.

Les pièces du dossier seront également consultables et téléchargeables en version numérique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5944>
- sur le site internet de la commune de Furiani à l'adresse suivante : <https://www.mairie-furiani.corsica>

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations concernant les projets peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire SIMONPIETRI Michel, Mairie de Furiani 694 Via Di U Cinque di Maghju 20600 FURIANI – tél : 04.95.30.79.70.

## **Dépôt des observations du public - Permanences du commissaire enquêteur**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées par voie postale, « Enquête publique relative à la modification n°1 du PLU et à la révision allégée n°1 », à l'attention du commissaire enquêteur – Mairie de Furiani 694 Via di U Cinque di Maghju, 20600 Furiani

- déposées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5944>
- adressées par courriel à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-5944@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5944@registre-dematerialise.fr)
- consignées directement sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et mis à disposition du public disponible au siège de l'enquête du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 17h.
- présentées directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences au siège de l'enquête au centre administratif de la mairie Furiani :

- Lundi 10 mars 2025 de 9h à 12h
- Mercredi 19 mars 2025 de 9h à 12h
- Jeudi 27 mars 2025 de 9h à 12h
- Mercredi 2 avril 2025 de 9h à 12h
- Jeudi 10 avril 2025 de 9h à 12h

## **Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, au Maire de Furiani et simultanément au Président du tribunal administratif de Bastia.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la fin de l'enquête à la mairie de Furiani et en version papier et en version numérique sur le site internet de la mairie.

## **Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête / Autorité compétente pour statuer**

A l'issue de la procédure d'enquête, le projet de PLU, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations de la population, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur - seront soumis au conseil municipal de la commune pour approbation de la procédure de modification n°1 et de révision allégée n°1.

**Le Maire**

**SIMONPIETRI Michel**